



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE  
**Culture • Communication • Médias**

---

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **OBJET DE LA CONSULTATION :**

**« Marché de prestation de sécurité des locaux pour le compte d'Audiens »**

**Date limite de réception des Candidatures et des Offres :**

**Le 17 janvier 2020 à 12h00**

### **Avertissement :**

Le règlement de consultation a pour objet de préciser les modalités procédurales qui doivent impérativement être respectées par les Candidats qui souhaiteraient soumissionner au présent marché.

## SOMMAIRE

<b>Article I. PRESENTATION D'AUDIENS</b> .....	<b>3</b>
<b>Article II. CLIENT</b> .....	<b>4</b>
<b>Article III. OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>4</b>
<b>Article IV. VARIANTES</b> .....	<b>4</b>
<b>Article V. LANGUE UTILISEE ET LIEU DES PRESTATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>Article VI. DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>4</b>
A. Composition du dossier de consultation.....	4
B. Modalités de retrait du dossier de consultation .....	5
C. Modifications de détail au dossier de consultation .....	5
<b>Article VII. DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS</b> .....	<b>5</b>
A. Contenu du dossier de candidature.....	5
B. Contenu du dossier d'offre .....	6
<b>Article VIII. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	<b>6</b>
<b>Article IX. VISITE DU SITE</b> .....	<b>6</b>
<b>Article X. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>6</b>
<b>Article XI. MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES</b> ..	<b>7</b>
A. Modalités de présentation du dossier .....	7
B. Modalités de transmission et date limite de réception des offres.....	8
<b>Article XII. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES</b> .....	<b>8</b>
A. Sélection des candidatures – Critères d'attribution .....	8
B. Sélection des offres – Critères d'attribution.....	9
C. Audition des offres .....	9
D. Traitement des offres anormalement basses.....	10
E. Documents à fournir par le Candidat retenu .....	10
<b>Article XIII. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>12</b>
<b>Article XIV. CONFIDENTIALITE</b> .....	<b>12</b>

## **Article I. PRESENTATION D'AUDIENS**

AUDIENS, Association régie par la Loi de 1901, dont le siège social est 74 rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES, est constituée entre diverses institutions de retraite complémentaire, une institution de prévoyance œuvrant dans le secteur de l'audiovisuel, de la presse, du spectacle, de la culture, de la communication, et des médias.

### **Notre identité professionnelle**

Acteur de l'économie sociale et solidaire, à but non lucratif, AUDIENS protège au quotidien les professionnels de la culture et de la création : employeurs, créateurs d'entreprise, salariés permanents et intermittents, journalistes, pigistes, travailleurs indépendants, retraités et leur famille.

Depuis sa création en 2003, le groupe est fidèle à son identité professionnelle. Il œuvre à humaniser la relation avec ses adhérents, sécuriser les parcours professionnels, simplifier le service, et accompagner le changement.

Cette vocation se concrétise par la conception d'une offre adaptée aux spécificités de la profession, en assurance de personnes et de biens, retraite complémentaire, accompagnement social et solidaire, prévention, médical, congés spectacles, services aux professions...

Sa dimension paritaire, son expérience du dialogue social et la confiance que lui accordent l'Etat et les branches professionnelles en font le référent social des industries culturelles.

### **Notre mission**

Humaniser la relation avec les personnes et les entreprises  
Simplifier la protection sociale et les services  
Sécuriser les carrières et parcours de vie  
Innover pour accompagner les spécificités et les mutations de la profession

### **Notre ambition**

Protéger les professionnels de la culture tout au long de la vie

### **Nos valeurs**

Solidarité, respect, qualité, progrès

### **Notre personnalité**

Bienveillante, solidaire, disponible, créative, experte, humaine

## **1. Présentation de son environnement**

AUDIENS est situé au 74 rue Jean Bleuzen – 92210 VANVES.

### **Article II. CLIENT**

Le présent marché est passé par AUDIENS, dont le siège social est sis 74 rue Jean Bleuzen 92170 VANVES pour le compte de lui-même.

### **Article III. OBJET DU MARCHÉ**

L'objectif de ce présent appel d'offres est de sélectionner un prestataire pour une prestation de sécurité et de gardiennage des locaux, tel que détaillée dans le CCATP et ses annexes.

### **Article IV. VARIANTES**

Chaque Candidat devra présenter une offre expressément conforme à l'ensemble des prescriptions formulées dans le dossier de la consultation.

La soumission d'une offre implique l'acceptation de toutes les conditions figurant dans le cahier des charges.

### **Article V. LANGUE UTILISEE ET LIEU DES PRESTATIONS**

La seule langue autorisée est le Français. L'intégralité des documents composant l'offre devra être rédigée en Français.

L'intégralité des prestations doit être réalisée en France métropolitaine et prioritairement au siège de l'association au 74 rue Jean Bleuzen – 92170 VANVES.

### **Article VI. DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **A. Composition du dossier de consultation**

Le dossier de la présente consultation est composé des pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation et ses annexes :
  - o Annexe 1 - Fiche de présentation de la société ;
  - o Annexe 2 - Attestation sur l'honneur ;
  - o Annexe 3 - Bordereau des prix ;
  - o Annexe 4 - Pénalités
- le cahier des clauses administratives techniques et particulières ;
- la Charte des achats responsable d'Audiens.

## **B. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est accessible en cliquant à l'adresse suivante :

**<http://www.audiens.org/groupe-audiens/appels-doffres/>**

## **C. Modifications de détail au dossier de consultation**

AUDIENS se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les Candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamations à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les Candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article VII. DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS**

### **A. Contenu du dossier de candidature**

Chaque Candidat devra produire les documents suivants :

- **Fiche de présentation de la société datée et signée** (voir Annexe 1)
- **Lettre de candidature datée et signée** (*ou imprimé DC 1*)
- **Déclaration du Candidat datée et signée** (*ou imprimé DC 2*)
- **Attestation que le Candidat a satisfait notamment à ses obligations fiscales et sociales datée et signée**
- **Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société datée et signée**
- **Copie du ou des jugements prononçant un éventuel redressement ou liquidation judiciaire, si le Candidat a ou fait actuellement l'objet d'une procédure collective**
- **Récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises** pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an
- **Toutes justifications des capacités financières du Candidat : Les états financiers sur les trois dernières années (bilans, comptes d'exploitation et annexes)**
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du Candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- **Toutes justifications des capacités professionnelles et techniques du Candidat dont les documents suivants :**

- *Une présentation des références pour des prestations similaires sur les trois dernières années. Le Candidat indiquera l'objet et la description du marché, le montant, les dates, l'interlocuteur chez le Client (nom, prénom, fonction, téléphone, courriel)*
- *Tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du Candidat à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestation de formation*
- **Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile et les responsabilités professionnelles du Candidat contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable**
- **Les informations sur les agréments/normes obtenus et les engagements en termes de développement durable**

Le Candidat s'engage à informer immédiatement AUDIENS de toute modification intervenant sur les pièces ci-dessus, et à lui adresser tous justificatifs correspondants.

#### **B. Contenu du dossier d'offre**

- **Une proposition technique**, répondant aux caractéristiques décrites au CCATP **datée et signée, accompagnée des pièces justificatives correspondante ;**
- **Une proposition du rétro – planning de la prestation datée et signée ;**
- **Un projet de contrat ;**
- **Le CCATP** paraphé, daté et signé par une personne dûment habilitée à cet effet ;
- **Toutes les annexes datées et signées**

#### **Article VIII. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

La durée de validité des offres est de **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres mentionnée à l'article XII.B du présent Règlement de la consultation.

#### **Article IX. VISITE DU SITE**

Une visite du site sera organisée pour tous les Candidats le 19 décembre 2019 de 15h00 à 17h00.

#### **Article X. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les Candidats invités à présenter une offre peuvent poser des questions complémentaires sur la présente consultation au plus tard le 06 janvier 2020 à 12h00 par mail.

Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

Les renseignements complémentaires seront envoyés aux Candidats le 4 décembre 2019.

Les courriers ou courriels de demande de renseignements complémentaires doivent être adressés à l'adresse suivante :

**Association de moyens d'Audiens**

Service Achats

A l'attention de Mélody LECOURT

74 rue Jean Bleuzen

92 177 Vanves Cedex

Courriel : melody.lecourt@audiens.org

**Les informations transmises en réponse à ces questions seront adressées à l'ensemble des Candidats.**

**Article XI. MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES**

**A. Modalités de présentation du dossier**

Les dossiers contenant les candidatures et les offres ne seront pris en considération qu'à la condition formelle que l'ensemble des pièces énumérées à l'article VIII du présent Règlement de consultation ait été produit au plus tard à la date limite de réception des offres mentionnée au présent règlement de consultation.

**Les dossiers devront être établis sous format papier en 1 exemplaire et sous format électronique (Clé USB, mail ou we transfer).**

Toutes dispositions devront être prises par le Candidat afin que sa candidature et son offre parviennent à AUDIENS avant les dates et heure limites fixées au point B du présent article.

Les pièces du dossier de réponse seront placées sous enveloppes cachetées dans les conditions suivantes :

**2 enveloppes intérieures :**

- L'enveloppe contenant la candidature sera cachetée et portera pour seule indication :

**« Candidature – [Marché de prestation de sécurité des locaux pour le compte d'Audiens] »**

- L'enveloppe contenant l'offre sera cachetée et portera pour seule indication :

**« Offre – [Marché de prestation de sécurité des locaux pour le compte d'Audiens] »**

**1 enveloppe extérieure :**

Les deux enveloppes susmentionnées seront insérées dans une enveloppe commune portant l'adresse suivante :

**Procédure d'appel d'offres** « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

**Objet de la consultation** « **Marché de prestation de sécurité des locaux pour le compte d'Audiens** »

**Association de moyens d'Audiens**

Service Achats  
A l'attention de Mélody LECOURT  
74 rue Jean BLEUZEN  
92 177 Vanves Cedex

**NB : l'enveloppe extérieure doit respecter le principe d'anonymat des Candidats, jusqu'à l'ouverture des plis en Commission d'Appel d'offres.**

Les enveloppes intérieures contiendront les éléments du « Dossier de candidature » et du « Dossier d'offre ».

**B. Modalités de transmission et date limite de réception des offres**

Le pli peut être soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception soit remis en mains propres contre récépissé les jours ouvrés du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, à l'adresse suivante :

**Association de moyens d'Audiens**

Service Achats  
A l'attention de Mélody LECOURT  
74 rue Jean Bleuzen  
92 177 Vanves Cedex

**La date limite de réception des plis est fixée au 17 janvier 2020 à 12h00.**

**Tout dossier parvenant soit après les dates et heure limites fixées au présent règlement, soit sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé au Candidat sans être examiné.**

**Article XII. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES**

**A. Sélection des candidatures – Critères d'attribution**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si des pièces dont la production était requise sont absentes du dossier de candidature, AUDIENS accordera à tous les Candidats concernés un délai de 48 heures pour transmettre lesdites pièces. Les candidatures qui n'auront pas été régularisées dans le délai supplémentaire accordé par AUDIENS, seront déclarées irrecevables.



Seront éliminés les Candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions du présent dossier d'appel d'offres ou dont les capacités techniques ou financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

La sélection des candidatures sera réalisée selon le processus suivant :

- Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ;
- Examen de la capacité financière du Candidat ;
- Examen de la qualification du Candidat et des références professionnelles.

## **B. Sélection des offres – Critères d'attribution**

- La commission d'AUDIENS attribuera le marché aux Candidats ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

La commission d'AUDIENS sélectionnera 3 à 5 Candidats ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Valeur technique (60%)**, selon les sous-critères suivants :
  - Présentation de la société ;
  - Moyens humains et gestion des ressources humaines (qualification et formation du personnel) ;
  - Organisation spécifique proposée par le Candidat retenu en adéquation avec les besoins d'AUDIENS ;
  - Moyens techniques et matériels (tenues, systèmes de communication...) ;
  - Astreintes ;
  - Reporting – tableau de bord (journalier, mensuel et annuel) ;
  - Audit de prise en compte ;
  - Modèle de plan d'actions ;
  - Projection sur 3 ans ;
  - Force de propositions.
- **Le prix (30%)** : Bordereau de prix
- **Développement durable (10%)**
  - Impacts éthiques et sociaux ;
  - Aspects développement durable.

## **C. Audition des offres**

En application des critères définis ci-dessus, les Candidats ayant obtenu les meilleures notes seront reçus par AUDIENS en vue de préciser leur offre, le 13 janvier 2020 sur les points suivants :

- **Valeur technique (60%)**, selon les sous-critères suivants :
  - Présentation de la société ;
  - Moyens humains et gestion des ressources humaines (qualification et formation du personnel) ;
  - Organisation spécifique proposée par le Candidat retenu en adéquation avec les besoins d'AUDIENS ;
  - Moyens techniques et matériels (tenues, systèmes de communication...) ;
  - Astreintes ;
  - Reporting – tableau de bord (journalier, mensuel et annuel) ;
  - Audit de prise en compte ;
  - Modèle de plan d'actions ;
  - Projection sur 3 ans ;
  - Force de proposition.
  
- **Prix (30%)** : Bordereaux de prix
  
- **Développement durable (10%)**
  - Impacts éthiques et sociaux ;
  - Aspect développement durable.

La durée d'audition sera identique pour l'ensemble des Candidats invités. L'audition est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les Candidats invités à auditionner.

AUDIENS ne pourra donner à certains Candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. AUDIENS ne pourra pas révéler aux autres Candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un autre Candidat.

Après examen des offres finales issues de cette phase d'audition, un unique Candidat sera sélectionné. Les Candidats ayant présenté une offre et qui ne seraient pas retenus en seront informés par mail avec toutes les informations relatives à l'analyse et à la sélection des offres.

#### **D. Traitement des offres anormalement basses**

Dans l'hypothèse où leur offre paraîtrait anormalement basse à AUDIENS, les Candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par AUDIENS, pour lui permettre d'apprécier si l'offre de prix proposée est susceptible de couvrir les coûts du marché.

Si les informations fournies ne permettent pas une justification du prix du Candidat, AUDIENS se réserve la faculté de rejeter l'offre.

#### **E. Documents à fournir par le Candidat retenu**

Préalablement à toute notification, le Candidat auquel AUDIENS envisage d'attribuer le marché est tenu de produire les pièces complémentaires suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur d'absence de travail dissimulé : Le Titulaire du marché déclare sur l'honneur qu'il a satisfait aux obligations de la loi sur le renforcement de la

lutte contre le travail dissimulé. A ce titre, il s'engage à ne faire exécuter les prestations objet du marché que par des personnes régulièrement employées notamment au regard des articles L. 3243-1 et L. 1221-10 et suivants du Code du travail.

- La copie des pièces mentionnées aux articles R.1263-12, à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8222-8, ou D. D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail ;
- La copie d'une attestation sur l'honneur certifiant que le Candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et [a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015](#) (Annexe 2)
- Une attestation certifiant que le Candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ;
- La production d'un extrait de registre pertinent récent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du Candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
- Les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant que le Candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Pour les Candidats établis en France, il s'agit de la copie d'une part des certificats fiscaux 3666 dont la situation fiscale du Candidat impose la production, d'autre part de l'attestation ou des attestations URSSAF S2353 et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale du Candidat impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

Les attestations et certificats doivent être datés de moins de 6 mois.

Pour les Candidats établis dans un autre Etat que la France, il s'agit d'une copie des attestations et certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat considéré, accompagnée de leur traduction en langue française, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Dans le cas où de tels attestations ou certificats ne sont pas délivrés dans l'Etat considéré, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle du Candidat devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de l'Etat considéré.

Ces pièces peuvent être transmises par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception postale à l'adresse suivante :

**Association de moyens d'Audiens**

Service Achats

A l'attention de Mélody LECOURT

74 rue Jean Bleuzen

92 177 Vanves cedex

Le Candidat sera tenu de fournir ces pièces dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la date de réception par le Candidat de la demande correspondante, par courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception postale.

Dans le cas où ce dixième jour calendaire est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai maximum ci-avant mentionné est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Dans le cas où le Candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au Candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requis.

Dans le cas où aucun Candidat ne serait en mesure de produire lesdits certificats et attestations ou que les offres suivantes ne seraient pas appropriées ou acceptables, le marché sera déclaré sans suite ou infructueux par la Commission d'Appel d'offres.

### **Article XIII. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

AUDIENS entend prendre en compte, dans le cadre des marchés qu'elle passe, des objectifs de développement durable qui visent à concilier développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

AUDIENS souhaite attirer l'attention des Candidats sur le fait que les efforts de ces derniers pour intégrer la démarche de responsabilité sociale et environnementale seront pris en compte dans le choix définitif des prestataires en tant que critère d'attribution du marché.

### **Article XIV. CONFIDENTIALITE**

Le Candidat est tenu de respecter le caractère secret ou confidentiel des informations dont il a connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de la consultation. Il répond du respect de ce caractère secret ou confidentiel par son personnel, ses fournisseurs ou ses sous-traitants.

Ces informations ne peuvent, sans autorisation d'AUDIENS, être communiquées à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Sont en toute hypothèse, considérés comme confidentiels par nature le savoir-faire, les spécifications de conception et de réalisation, les procédés de fabrication et les moyens de contrôle, les logiciels, les données économiques et commerciales propriété de AUDIENS, ainsi que son fonctionnement interne.